

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 septembre deux mille vingt et un, convocation du Conseil Municipal d'Aclou adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le vendredi dix- sept septembre deux mille vingt et un à 19 heures afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

- Facturation cantine
- Bornage terrains
- Emploi d'un agent contractuel
- Divers

Présents : Mr Nicolas SEYS, Mme Claudine HABRAN, Mme Françoise LEPRÊTRE, Mme Séverine ROUSSEAU, Mme Brigitte PIETTE, Mr Fabien PLET, Mr Christophe PIGEON, Mr Steve LENOIR, Mr Lacalmette François ; M. Tonein Emilie

Absent excusé : Mr Regnault

Secrétaire de séance : Mme Séverine Rousseau

AFFAIRES GENERALES

Prise en charge de la facturation et l'encaissement des cantines des enfants d'Aclou scolarisés sur le RPI

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de prendre en charge la facturation et l'encaissement des cantines des enfants d'Aclou scolarisés sur le RPI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

DECIDE de proposer deux principes de facturation pour la rentrée 2021/2022 et **FIXE** à l'unanimité les tarifs de la cantine pour la rentrée scolaire 2021/2022 comme suit :

- Facturation par prélèvement : Lissage sur 10 mois des repas estimés avec les familles, paiement par prélèvements mensuels et régularisation sur le dernier mois.
 - Prix pour un repas de 4 composants (PS et MS) : 2€45
 - Prix pour un repas de 5 composants : 2€70

- Facturation via Payfip : Règlement des factures mensuelles via Payfip sur la base des repas consommés.
 - Prix pour un repas de 4 composants (PS et MS) : 3€05
 - Prix pour un repas de 5 composants : 3€20

Il prévoit la somme de 3000 € pour l'achat des repas des mois septembre 2021 à décembre 2021 au compte 60623.

AUTORISE Monsieur le Maire ou les adjoints en cas d'empêchement, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans cette affaire.

BUDGET

INTITULE DES COMPTES	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	montant	Compte	montant
Alimentation			60623	3000 €
Bâtiments publics	615221	3000 €		

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à des élagages de haie, travaux de peinture, entretien des bornes incendie :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide le recrutement d'un agent contractuel du 27 septembre 2021 au 31 décembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Bornage des terrains autour de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'acquisition des terrains autour de la mairie il convient de réaliser un bornage de l'ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette affaire. Les crédits sont prévus au budget 2021 au compte 6226.

LISTE DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

Noms	Prénoms	Représenté par	signature
HABRAN	Claudine		
LEPRÊTRE	Françoise		
ROUSSEAU	Séverine		
PIETTE	Brigitte		
TONEIN	Emilie		
LACALMETTE	François		
PIGEON	Christophe		
LENOIR	Steve		
PLET	Fabien		
REGNAULT	Mickaël	Absent excusé	
SEYS	Nicolas		

Prochaine réunion le 15 octobre 2021

Conseil municipal du 17 septembre 2021